

# RÉDIGER LE PROGRAMME D'UNE OPÉRATION NEUVE AVEC LA RE2020

C0298



## PUBLIC

Directeur de la maîtrise d'ouvrage.  
Monteur d'opérations Développeur.  
Chargé d'opérations.



## OBJECTIFS

- › intégrer les règles de la RE2020 dans les objectifs donnés aux opérations de construction neuve
- › déterminer un niveau pertinent d'exigence vis-à-vis des changements apportés par la RE2020
- › s'appuyer sur les fondamentaux de la nouvelle réglementation pour pouvoir instaurer un dialogue fort avec la maîtrise d'œuvre
- › évaluer les rendus de la maîtrise d'œuvre au regard des objectifs initiaux.



## PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

La formation s'appuie sur l'alternance d'exposés illustrés par des exemples pratiques. Les participants sont invités à exposer les problèmes qu'ils rencontrent afin de rechercher en commun des solutions pratiques.

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

### PRÉ-REQUIS

Connaissance de la Réglementation Environnementale 2020.

La RE2020 est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2022. Cette réglementation vise à diminuer l'impact carbone des bâtiments, poursuivre l'amélioration de leur performance énergétique et préserver la fraîcheur pendant les périodes de forte chaleur. La RE2020 modifie en profondeur le processus de conception et de suivi opérationnel des nouvelles opérations d'habitat social. Elle a aussi de nombreuses conséquences sur l'exploitation et la gestion de ces patrimoines immobiliers.

## CONTENU

### Rappel des fondamentaux de la RE2020

- › connaître et comprendre les règles de la RE2020
- › évaluer les changements apportés dans la manière de concevoir et de construire
- › les concepts thermiques utilisés dans les constructions bas-carbone : déphasage, inertie, bioclimatisme...

### Quels retours d'expérience sur les solutions techniques et thermiques ?

- › analyser quelques retours d'expérience sur des solutions techniques pertinentes
- › comment éviter les écueils dans le recours aux énergies renouvelables ?

### Les éléments-clefs du programme donné à la maîtrise d'œuvre :

- › organiser la concertation avec les services de gestion locative et patrimoniale
- › quel contenu pour le programme donné à la maîtrise d'œuvre, afin qu'il soit un outil efficace de pilotage des études ?
- › comment choisir les objectifs qualitatifs : densité, orientation, conception bioclimatique... ?

### Quel impact de la RE2020 sur le choix de la maîtrise d'œuvre ?

- › choisir la procédure de sélection la mieux adaptée : concours ? conception-réalisation ?
- › comment bien choisir les critères de sélection adaptés et analyser le contenu des offres au regard des exigences de la RE2020 ?

## ANIMATION

Patrick JOUBERT, Consultant-formateur en maîtrise d'ouvrage.

## DATES CLASSE VIRTUELLE

28 mars 2024  
7 novembre 2024

**PRIX NET : 815 EUROS** - 7 h de formation

Ce prix comprend l'accès à la plateforme de diffusion.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :** Anne de POULPIQUET - 06 61 15 23 39. [anne.de-poulpiquet@afpols.fr](mailto:anne.de-poulpiquet@afpols.fr)  
Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. [referenthandicap@afpols.fr](mailto:referenthandicap@afpols.fr)